

RAPPORT

DU CONSEIL DE LA FAO

Cent soixante-dix-septième session

Rome, 7-11 avril 2025



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

CONSEIL

(au 1^{er} juillet 2024)

Président indépendant du Conseil: M. Hans Hoogeveen

Afghanistan ^{1, 12}	Chine ³	Guinée ²	Mauritanie ^{2, 14}
Angola ²	Congo ³	Inde ¹	Mexique ²
Arabie saoudite ¹	Costa Rica ²	Indonésie ³	Norvège ¹
Argentine ²	Côte d'Ivoire ²	Islande ³	Ouganda ¹
Australie ¹	Croatie ³	Italie ¹	Pakistan ¹
Bahamas ²	Égypte ¹	Japon ³	Panama ¹
Bangladesh ³	Équateur ^{3, 4, 13}	Kenya ²	Pays-Bas (Royaume des) ³
Brésil ²	Espagne ^{1, 9}	Koweït ³	Philippines ³
Burundi ³	États-Unis d'Amérique ²	Lesotho ¹	Qatar ²
Cameroun ¹	France ^{2, 5}	Lituanie ^{2, 7}	République de Corée ³
Canada ²	Géorgie ^{1, 6}	Malaisie ^{1, 8}	République-Unie de Tanzanie ³
Chili ³	Guatemala ³	Maroc ¹	Soudan ^{2, 10}
			Ukraine ^{2, 11}

¹ Mandat: de la fin de la 43^e session de la Conférence (2023) jusqu'au 30 juin 2026.

² Mandat: du 1^{er} juillet 2022 jusqu'à la fin de la 44^e session de la Conférence (2025).

³ Mandat: du 1^{er} juillet 2024 jusqu'à la fin de la 45^e session de la Conférence (2027).

⁴ Le Pérou remplacera l'Équateur du 1^{er} janvier 2026 jusqu'à la fin de la 45^e session de la Conférence (2027).

⁵ La France remplace l'Allemagne du 1^{er} juillet 2024 jusqu'à la fin de la 44^e session de la Conférence (2025).

⁶ La Suisse remplacera la Géorgie de la fin de la 44^e session de la Conférence (2025) jusqu'au 30 juin 2026.

⁷ La Lituanie remplace Israël de la fin de la 43^e session de la Conférence (2023) jusqu'à la fin de la 44^e session de la Conférence (2025).

⁸ La Malaisie remplace la Thaïlande du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2026.

⁹ Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord remplacera l'Espagne de la fin de la 44^e session de la Conférence (2025) jusqu'au 30 juin 2026.

¹⁰ Le Soudan remplace l'Iraq pendant la partie du mandat restant à courir (de la fin de la 43^e session de la Conférence jusqu'à la fin de la 44^e session de la Conférence), l'Iraq étant considéré comme démissionnaire conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article XXII du Règlement général de l'Organisation.

¹¹ L'Ukraine remplace la Slovaquie du 1^{er} juillet 2024 jusqu'à la fin de la 44^e session de la Conférence (2025).

¹² L'Afghanistan est considéré comme démissionnaire conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article XXII du Règlement général de l'Organisation.

¹³ L'Équateur est considéré comme démissionnaire conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article XXII du Règlement général de l'Organisation.

¹⁴ La Mauritanie est considérée comme démissionnaire conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article XXII du Règlement général de l'Organisation.

RAPPORT

DU CONSEIL DE LA FAO

Cent soixante-dix-septième session
Rome, 7-11 avril 2025

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

© FAO, 2025

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Table des matières

	Page
Organisation de la session	1
Questions liminaires.....	1
Déclaration du Directeur général	1
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier.....	1
Élection des trois vice-présidents et nomination du président et des membres du Comité de rédaction	1
Questions relatives au Programme.....	1
Cadre stratégique 2022-2031 révisé.....	1
Plan à moyen terme 2026-2029 et Programme de travail et budget 2026-2027	2
Défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et principales causes	3
<i>Situation à Gaza en matière de sécurité alimentaire et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</i>	<i>4</i>
<i>Impact de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</i>	<i>5</i>
Interventions d'urgence de la FAO dans les contextes de crise	6
Informations actualisées sur l'initiative Main dans la main.....	7
Rapports des comités du Conseil	8
Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (140 ^e session) et du Comité financier (203 ^e session) (Rome, mars 2025).....	8
Rapport de la 140 ^e session du Comité du Programme (Rome, 10-14 mars 2025)	8
Rapport de la 203 ^e session du Comité financier (Rome, 10-14 mars 2025)	9
Rapport de la 122 ^e session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 3-5 mars 2025)	10
Questions institutionnelles et questions relatives à la gouvernance	10
Organisation de la 44 ^e session de la Conférence de la FAO (Rome, 28 juin - 4 juillet 2025)	10
Point 12 de l'ordre du jour – FAO@80 – Propositions en faveur d'un renouveau institutionnel et.....	12
Point 14 de l'ordre du jour – Mise à jour du Président indépendant du Conseil de la FAO sur les consultations informelles concernant les réformes potentielles.....	12
Questions diverses.....	13
Activités de la FAO dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens – résolution de la Conférence.....	13
Proposition relative à une journée internationale du régime méditerranéen	13
Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO.....	14
Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa 176 ^e session (Rome, 2-6 décembre 2024).....	14
Calendrier 2025 des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM.....	14
Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO.....	14

ANNEXES

- A** **Ordre du jour de la 177^e session du Conseil**
- B** **Liste des documents**
- C** **Nomination du commissaire aux comptes**
- D** **Projet de résolution de la Conférence: Barème des contributions 2026-2027**
- E** **Calendrier 2025 des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM**

Organisation de la session

Questions liminaires¹

1. La 177^e session du Conseil s'est tenue du 7 au 11 avril 2025, sous la présidence de M. Hans Hoogeveen, Président indépendant du Conseil.

Déclaration du Directeur général²

2. Le Directeur général, M. Qu Dongyu, a prononcé une déclaration à l'adresse du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier³

3. Le Conseil a adopté l'ordre du jour et le calendrier de la session, tels que modifiés.

4. Le Conseil a approuvé les méthodes de travail énoncées dans le document intitulé *Méthodes de travail pour la 177^e session du Conseil* (CL 177/INF/4).

5. L'ordre du jour est reproduit à l'annexe A du présent rapport.

Élection des trois vice-présidents et nomination du président et des membres du Comité de rédaction⁴

6. Le Conseil a élu trois vice-présidents pour sa session: M. Anthony Muriithi (Kenya), M^{me} Meda Nacickaitė (Lituanie) et M. Khalid Yousuf Al-Sada (Qatar).

7. Le Conseil a élu M. Jujavarapu Balaji (Inde) Président du Comité de rédaction, lequel est composé des membres suivants: Argentine, Australie, Brésil, Chine, Congo, Croatie, Égypte, États-Unis d'Amérique, Indonésie et Japon.

Questions relatives au Programme

Cadre stratégique 2022-2031 révisé⁵

8. Le Conseil a examiné le document intitulé *Cadre stratégique 2022-2031 révisé* (C 2025/7) et, plus particulièrement:

- a) a approuvé les conclusions des sessions du Comité du Programme et du Comité financier, ainsi que de leur Réunion conjointe, tenues en mars 2025, concernant le Cadre stratégique 2022-2031 révisé⁶;
- b) a réservé un bon accueil à l'analyse des évolutions et des défis mondiaux qui concernent les systèmes agroalimentaires, et a pris acte des quatre déclencheurs de la transformation des systèmes agroalimentaires recensés dans le cadre de l'exercice de prospective stratégique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), notant l'importance du commerce pour les 18 moteurs des systèmes agroalimentaires;
- c) s'est félicité du fait que le Cadre stratégique procure l'agilité et la souplesse nécessaires pour s'adapter aux enjeux mondiaux actuels et futurs, et pour y faire face;

¹ CL 177/PV/1; CL 177/PV/10.

² CL 177/PV/1; CL 177/PV/10.

³ CL 177/1 Rev.1; CL 177/INF/1; CL 177/INF/2; CL 177/INF/4; CL 177/PV/1; CL 177/PV/10.

⁴ CL 177/PV/1; CL 177/PV/2; CL 177/PV/10.

⁵ C 2025/7; CL 177/PV/1; CL 177/PV/2; CL 177/PV/6; CL 177/PV/10.

⁶ Les États-Unis d'Amérique se sont désolidarisés de l'approbation par le Conseil de l'alinéa b du paragraphe 5 du rapport de la 140^e session du Comité du Programme (document CL 177/9).

- d) a demandé à la Direction d'informer régulièrement les membres, au moyen des mécanismes de communication d'informations existants, de l'impact des incertitudes quant au financement sur la concrétisation des résultats envisagés dans le Cadre stratégique 2022-2031 révisé;
- e) s'est dit favorable à ce que les domaines prioritaires du Programme (DPP) continuent de guider le travail de l'Organisation aux fins de la transformation des systèmes agroalimentaires, tel qu'envisagé dans le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, et a souscrit aux accélérateurs et aux thèmes transversaux;
- f) a demandé à la FAO d'inclure une théorie du changement institutionnelle dans le Cadre stratégique 2022-2031 révisé;
- g) a encouragé la FAO à intégrer de nouvelles orientations sur le volet AE 2 des DPP mentionnant la bioéconomie, compte tenu des travaux en cours d'examen au sein du Comité de l'agriculture;
- h) a encouragé la FAO à intégrer une approche axée sur la transformation des systèmes alimentaires, selon qu'il convient, dans l'ensemble de ses activités, tout en gérant les arbitrages à réaliser entre les piliers économique, environnemental et social de la durabilité;
- i) a souligné que les activités normatives et le Programme de coopération technique (PCT), de même que l'intégration du droit à l'alimentation et l'appui aux activités du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), jouaient un rôle important aux fins de l'exécution du mandat de la FAO;
- j) s'est dit favorable aux méthodes de travail améliorées de la FAO et a souligné qu'il importait d'exécuter les activités de manière efficace et efficiente à tous les niveaux et partout où l'Organisation est présente;
- k) a pris note avec satisfaction de la vue d'ensemble des principaux risques et des mesures d'atténuation, et s'est réjoui de ce que la FAO continue de s'employer à renforcer la gestion des risques de l'Organisation;
- l) s'est dit favorable au Cadre stratégique 2022-2031 révisé en vue de son adoption par la Conférence à sa 44^e session.

Plan à moyen terme 2026-2029 et Programme de travail et budget 2026-2027⁷

9. Le Conseil a examiné le document intitulé *Plan à moyen terme 2026-2029 et Programme de travail et budget 2026-2027* (C 2025/3), et en particulier:

- a) a approuvé les conclusions des sessions du Comité du Programme et du Comité financier, ainsi que de leur Réunion conjointe, tenues en mars 2025, au sujet du Plan à moyen terme 2026-2029 et du Programme de travail et budget 2026-2027;
- b) a salué les efforts déployés par la Direction pour continuer à exécuter le Programme de travail dans un contexte caractérisé par des besoins croissants et des défis sans précédent;
- c) notant les augmentations des coûts, estimées à 50,8 millions d'USD, a salué les efforts considérables faits par le Directeur général afin d'établir un budget pour 2026-2027 et a pris note des informations supplémentaires sur les scénarios budgétaires fournies dans la note d'information n° 1;
- d) s'est félicité de l'intégration de l'innovation dans les DPP et s'est réjoui du fait que la FAO demeurerait déterminée à miser en priorité sur des approches innovantes pour réaliser de plus amples économies et accroître les gains d'efficacité;
- e) a souligné l'importance d'un examen stratégique des postes vacants entraînant le moins de perturbations possible dans les domaines de travail prioritaires;

⁷ C 2025/3; C 2025/3 Note d'information 1; CL 177/PV/2; CL 177/PV/3; CL 177/PV/10.

- f) a réaffirmé combien le PCT était essentiel à la bonne exécution du mandat de la FAO sur le terrain, a constaté que, au cours des derniers exercices biennaux, les ressources allouées au PCT avaient été maintenues à 14 pour cent du budget ordinaire, et a demandé que l'enveloppe du PCT soit examinée conformément à la résolution 9/89 de la Conférence;
- g) a souligné l'importance des activités normatives et techniques de la FAO et la nécessité d'y affecter des ressources suffisantes provenant du budget ordinaire, s'est réjoui du fait que les montants alloués à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et au Codex aient été augmentés chacun de 0,5 million d'USD, et a demandé que les organes créés en vertu des articles VI et XIV ainsi que les sous-comités et dispositifs intergouvernementaux concernés reçoivent le financement nécessaire;
- h) a insisté sur l'importance des activités de la FAO concernant les données et les statistiques pour éclairer la prise de décisions et a réitéré la nécessité d'y affecter des fonds suffisants;
- i) a souligné l'importance de l'intégration systématique du droit à une alimentation suffisante et à la nutrition et de l'appui aux activités du CSA, conformément au paragraphe 6, alinéas h et i, du rapport du Comité du Programme et au paragraphe 7, alinéa k, du rapport de la Réunion conjointe;
- j) a pris note des domaines porteurs de transformation tels que synthétisés à l'annexe 12, a invité les membres à envisager des contributions volontaires en faveur de ces domaines, tout en rappelant qu'il importait de fournir des contributions volontaires sans affectation particulière, et a demandé à la FAO de mettre au point des modalités permettant d'utiliser des ressources sans affectation de façon plus stratégique et conformément aux priorités du Programme;
- k) a dit attendre avec intérêt la poursuite des débats sur les incidences programmatiques de la répartition des contributions ordinaires et des contributions volontaires aux fins de la mise en œuvre effective des programmes de la FAO, ainsi que des différents types de contributions volontaires;
- l) a dit attendre avec intérêt de recevoir l'analyse des éventuelles incidences qu'auraient sur l'exécution du Plan à moyen terme (PTB) 2026-2029 les incertitudes liées au financement, ainsi que des mesures d'atténuation des risques;
- m) a dit attendre avec intérêt d'examiner les ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2026-2027, à la lumière des indications émanant de la Conférence et des organes directeurs;
- n) a demandé au Président indépendant du Conseil de mener des consultations informelles auprès des membres en amont de la 44^e session de la Conférence, afin de trouver un consensus sur le montant du budget.

Défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et principales causes⁸

10. Le Conseil a examiné les informations présentées dans le document CL 177/5 Rev.1⁹ et, en particulier:

- a) s'est déclaré préoccupé par les niveaux toujours élevés de la faim et par la tendance à la hausse observée dans de nombreux pays, et a insisté sur l'urgence qu'il y avait à accélérer les progrès vers la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier de

⁸ CL 177/5 Rev.1; CL 177/PV/4; CL 177/PV/10.

⁹ Le Soudan a émis des réserves concernant les paragraphes 16, 17 et 26 aux pages 5 et 7 du document CL 177/5 Rev.1.

l'ODD 2^{10, 11} (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable)¹²;

- b) a souligné qu'il fallait d'urgence que les membres et la communauté internationale unissent leurs forces et accroissent les investissements en faveur de systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables;
- c) a insisté sur l'importance des politiques, interventions et programmes ciblés menés en réponse au fait que les niveaux d'insécurité alimentaire étaient systématiquement plus élevés parmi les femmes et les filles que parmi les hommes dans toutes les régions et dans les communautés rurales de nombreux pays;
- d) a insisté sur le fait qu'il était nécessaire de poursuivre l'assistance humanitaire d'urgence dans le cadre plus large du nexus action humanitaire-développement-paix, et a appelé à intensifier les interventions agricoles d'urgence tout en investissant à plus long terme dans le renforcement de la résilience;
- e) a souligné qu'il était nécessaire de s'attaquer aux principales causes de la faim et de l'insécurité alimentaire en renforçant la résilience des systèmes agroalimentaires dans les situations de crise alimentaire prolongée et en facilitant la reconstruction dans les contextes d'après crise;
- f) s'est félicité des travaux de la FAO sur le suivi et l'évaluation des marchés de produits, ainsi que du rôle que jouait l'Organisation en faveur de l'amélioration de la transparence des marchés, et a demandé à la FAO de présenter à la Conférence, à sa 44^e session, une analyse des incidences des incertitudes concernant les marchés agroalimentaires et les chaînes d'approvisionnement sur la sécurité alimentaire mondiale, en particulier sur l'indice des prix des produits alimentaires;
- g) a souligné l'importance critique qu'il y avait à disposer de données et d'informations objectives récentes, en particulier au vu des risques et des menaces qui pesaient de plus en plus sur la sécurité alimentaire mondiale, a demandé à la FAO de continuer de surveiller activement les risques liés aux maladies et ravageurs transfrontières des plantes et des animaux et à leurs incidences possibles sur les systèmes agroalimentaires mondiaux et la sécurité alimentaire, et a dit attendre avec intérêt des informations actualisées lors d'une prochaine session du Conseil;
- h) a souligné le rôle précieux que jouait le Système d'information sur les marchés agricoles s'agissant d'accroître la transparence des marchés agricoles, de réduire l'extrême volatilité des prix et de favoriser la coordination des politiques publiques, et a appelé les membres à continuer de soutenir cette initiative.

Situation à Gaza en matière de sécurité alimentaire et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)¹³

11. Le Conseil:

- a) s'est dit préoccupé par les estimations de la FAO selon lesquelles le relèvement des systèmes agroalimentaires de Gaza requerrait 4,2 milliards d'USD, ainsi que par les récentes évaluations de la FAO mettant en lumière la destruction massive du secteur agricole dans la bande de Gaza, jusqu'à 75 pour cent des terres cultivées, 56,5 pour cent des serres et 67,7 pour cent des

¹⁰ Le Conseil a rejeté, par vote électronique sans enregistrement des noms, la proposition des États-Unis d'Amérique tendant à supprimer «la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier de l'ODD 2» dans le texte du rapport de la 177^e session du Conseil au titre du point 5 de l'ordre du jour. Suffrages exprimés: 34; voix pour: 2; voix contre: 32; abstentions: 2.

¹¹ Les États-Unis d'Amérique ont émis une déclaration expliquant leur vote, laquelle figure dans les comptes rendus *in extenso* de la session.

¹² L'Argentine s'est désolidarisée de cet alinéa.

¹³ CL 177/5 Rev.1; CL 177/PV/4; CL 177/PV/10.

puits agricoles ayant été endommagés. Ces dommages importants portent gravement préjudice à la production alimentaire locale et aux moyens de subsistance de millions de personnes, aggravant la situation déjà critique en matière de sécurité alimentaire de la population civile;

- b) s'est félicité de l'initiative rapidement prise par la FAO de mener une intervention d'urgence complète, détaillée dans l'appel éclair en faveur de la Palestine de 2025, et du déploiement rapide d'intrants agricoles essentiels, d'une assistance technique et d'un appui au relèvement de la production animale et végétale, et salué les interventions de la FAO visant à apporter une aide immédiate tout en préservant les capacités de production restantes dans la bande de Gaza ainsi qu'en Cisjordanie, car ces mesures témoignent de la volonté de l'Organisation de protéger les systèmes agroalimentaires, qui sont essentiels au bien-être des Palestiniens;
- c) a réitéré son soutien au plan d'action à moyen et à long terme de la FAO visant à restaurer et à reconstruire les systèmes agroalimentaires de Gaza et a réaffirmé que les efforts soutenus engagés pour remettre en état les infrastructures endommagées, relancer la production locale et renforcer la résilience étaient essentiels afin d'assurer un avenir digne au peuple de Gaza et de Cisjordanie, car ces mesures visent à garantir que les interventions d'urgence débouchent sur des améliorations durables de la sécurité alimentaire pour tous, en particulier pour les personnes exposées au risque de famine;
- d) a demandé à la FAO de poursuivre et d'étendre les interventions menées dans le cadre de ses programmes, d'aider les communautés en encourageant l'agriculture durable et en renforçant la sécurité alimentaire, et de continuer à suivre et à évaluer de façon plus approfondie la situation afin d'assurer une résilience adéquate des systèmes agroalimentaires sur le long terme;
- e) a demandé à la FAO de continuer de rendre compte régulièrement aux membres des mesures prises au regard de ce qui précède, notamment lors des prochaines sessions du Conseil.

Impact de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)¹⁴

12. Le Conseil:

- a) a souligné l'importance du maintien des exportations libres et en toute sécurité des produits agricoles ukrainiens et des approvisionnements alimentaires à caractère humanitaire vers les pays qui en ont besoin;
- b) a réitéré son appel à la FAO à s'acquitter des tâches ci-après, dans le cadre de son mandat:
 - i. continuer de suivre de près les conséquences sur les systèmes alimentaires ainsi que sur la sécurité alimentaire et l'agriculture mondiales, y compris grâce à l'analyse régulière et complète des données;
 - ii. faire avancer la mise en œuvre du Plan de réponse aux besoins humanitaires 2025 et du Plan d'intervention d'urgence et de relèvement rapide pour 2025-2026;
 - iii. aider à déminer les terres agricoles et à remettre sur pied l'agriculture, l'agrologistique, les systèmes agroalimentaires, le commerce et les marchés, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations pertinentes, notamment à reconstruire les installations de stockage et les infrastructures portuaires de l'Ukraine;

¹⁴ CL 177/5 Rev.1; CL 177/PV/4; CL 177/PV/10.

- iv. continuer d'élaborer des plans à moyen et à long terme visant à atténuer les effets sur la sécurité alimentaire mondiale et prévoyant une aide au relèvement et le renforcement de la résilience des systèmes alimentaires, en particulier dans les pays importateurs nets de produits alimentaires et dans les pays en développement;
 - v. continuer à évaluer les dégâts causés à l'agriculture et au secteur alimentaire de l'Ukraine, ainsi que les coûts de la reconstruction et du relèvement du secteur agricole ukrainien compte tenu des pertes et dommages subis, en coordination avec la Banque mondiale et d'autres organismes des Nations Unies;
 - vi. soutenir les investissements dans la reconstruction du secteur agricole et du secteur de la transformation des aliments de l'Ukraine, y compris en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment ceux ayant leur siège à Rome;
 - vii. coopérer avec les instances responsables du Registre des dommages pour l'Ukraine, notamment en fournissant des informations sur les dommages causés au secteur agricole ukrainien;
- c) a demandé à la FAO de continuer de rendre compte régulièrement aux membres des mesures prises au regard de ce qui précède, notamment lors des prochaines sessions du Conseil.

Interventions d'urgence de la FAO dans les contextes de crise¹⁵

13. Le Conseil s'est félicité des informations présentées dans le document CL 177/6 Rev.1 et, plus particulièrement:

- a) a approuvé les orientations et les recommandations formulées par les participants à la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier concernant le travail que menait la FAO dans le cadre de ses interventions d'urgence dans les contextes de crise;
- b) a exhorté la FAO à poursuivre ses activités consistant à élaborer et à mettre en œuvre des programmes d'urgence et de renforcement de la résilience portant sur l'ensemble du nexus action humanitaire-développement-paix dans les contextes de crise, en prévoyant notamment des interventions d'urgence, une aide au relèvement et un renforcement de la résilience des systèmes agroalimentaires, en collaboration étroite avec le Programme alimentaire mondial et d'autres organismes des Nations Unies;
- c) a reconnu que les interventions agricoles d'urgence, y compris celles menées au titre du PCT, étaient essentielles pour stabiliser la production alimentaire, protéger les moyens de subsistance et renforcer la résilience des personnes en situation de vulnérabilité dans les contextes de crise;
- d) a souligné l'importance du travail que menait la FAO dans le cadre de ses interventions d'urgence dans les contextes de crise dans 75 pays et contextes, notamment l'Afghanistan, le Burkina Faso, Gaza, Haïti, le Liban, le Mali, le Mozambique, le Myanmar, le Niger, le Nigéria, la République arabe syrienne, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud, le Tchad, l'Ukraine et le Yémen;
- e) a salué le travail accompli par la FAO en Haïti et son action de coordination du Comité permanent interorganisations des Nations Unies visant à faire face aux crises d'insécurité alimentaire, tout en reconnaissant les efforts que faisait l'Organisation pour mobiliser des ressources financières, et a encouragé la FAO à poursuivre ces activités; a demandé en outre que la FAO fasse régulièrement rapport sur les interventions menées et les progrès accomplis en Haïti et que l'on inscrive cette question à l'ordre du jour des prochaines sessions du Conseil et des comités compétents;

¹⁵ CL 177/6 Rev.1; CL 177/PV/5; CL 177/PV/10.

- f) a demandé à la Direction d'élaborer et de diffuser une note d'information détaillée contenant des données et des analyses sur les répercussions du tremblement de terre survenu au Myanmar en 2025, ainsi que sur les interventions et les activités d'appui que la FAO mène actuellement ou a prévu de mener au titre de son mandat;
- g) s'est dit satisfait des renseignements communiqués par la Direction au Conseil au sujet du travail d'analyse de données sur l'insécurité alimentaire aiguë et la malnutrition, et a souligné la nécessité de préserver cette fonction essentielle de la FAO, parallèlement au rôle crucial que jouent les mécanismes de prise de décision et d'alerte rapide fondés sur des données et des éléments factuels s'agissant d'anticiper les crises, de permettre des interventions en temps voulu et d'atténuer les effets des chocs;
- h) a noté avec préoccupation les difficultés de financement auxquelles était confronté le Centre d'urgence de la FAO pour la lutte contre les maladies animales transfrontières, et a appelé à consacrer davantage de fonds à ces activités;
- i) a insisté sur la nécessité d'accroître les investissements, notamment au moyen de financements souples, en faveur des interventions d'urgence dans le domaine agricole, qui constituent un moyen efficace et économique d'améliorer les disponibilités alimentaires et la nutrition des ménages tout en facilitant le relèvement, et a souligné à cet égard le rôle clé joué par le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement;
- j) a insisté sur l'importance qu'il y avait à échanger au sujet des manières d'accroître les financements en faveur des interventions d'urgence dans les contextes de crise, y compris les financements innovants, notamment les initiatives visant indirectement à accroître la marge budgétaire nationale des pays en proie à des crises, conformément au mandat de la FAO;
- k) a pris note de la proposition tendant à ce que soit mené un examen technique conjoint du financement de l'agriculture résiliente, en vue de déterminer quels sont les défis à relever, les occasions à saisir et les approches à adopter pour améliorer l'accès aux ressources, en particulier dans les pays en développement, et a demandé à la FAO de réfléchir à des moyens de prêter un appui aux membres dans ce domaine, dans le cadre de son mandat technique;
- l) a souligné l'efficacité et l'impact des programmes d'urgence et de renforcement de la résilience menés par la FAO au service des personnes en situation de vulnérabilité, tels que démontrés par la production de données et d'éléments factuels, l'assistance directe, l'action anticipatoire, les partenariats stratégiques et d'autres domaines de travail clés;
- m) a dit attendre avec intérêt de recevoir une analyse coûts-avantages approfondie, notamment concernant l'impact des interventions de la FAO dans les contextes de crise et d'urgence;
- n) a demandé que ce point reste inscrit à l'ordre du jour des futures sessions du Conseil.

Informations actualisées sur l'initiative Main dans la main¹⁶

14. Le Conseil a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'initiative Main dans la main et, plus particulièrement:

- a) s'est réjoui de la demande croissante d'appui dans le cadre de l'initiative Main dans la main, et du fait que celle-ci compte maintenant 75 membres et que 5 pays supplémentaires aient commencé à utiliser les outils et les approches Main dans la main;
- b) a pris note avec satisfaction des trois nouvelles initiatives régionales (initiative de l'Amazonie avec l'Organisation du Traité de coopération amazonienne, initiative Main dans la main pour les petits États insulaires en développement des Caraïbes avec la Communauté des Caraïbes et initiative Main dans la main pour l'Afrique australe avec la Communauté de développement de l'Afrique australe) lancées lors de l'édition 2024 du Forum de l'investissement Main dans la main;

¹⁶ CL 177/INF/5; CL 177/PV/6; CL 177/PV/10.

- c) s'est félicité de la collaboration actuelle de l'initiative Main dans la main avec des investisseurs et des partenaires dans le cadre du Forum de l'investissement, tenu chaque année, des engagements croissants y afférents et des négociations en cours avec des investisseurs;
- d) a demandé à la Direction d'organiser à l'intention des membres une séance d'information informelle sur les capacités de la Plateforme géospatiale de l'initiative Main dans la main ainsi que sur ses applications liées au secteur agroalimentaire;
- e) s'est dit favorable à la fourniture d'un appui technique et de ressources accrues aux membres grâce à l'initiative Main dans la main et à son inclusion dans le prochain Plan à moyen terme prévu, moyennant également un financement au moyen de contributions extrabudgétaires.

Rapports des comités du Conseil

Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (140^e session) et du Comité financier (203^e session) (Rome, mars 2025)¹⁷

15. Le Conseil s'est penché sur le rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (140^e session) et du Comité financier (203^e session), compte tenu du fait que les questions relatives au Cadre stratégique 2022-2031 révisé, au Plan à moyen terme 2026-2029 et au Programme de travail et budget 2026-2027, ainsi qu'aux interventions d'urgence de la FAO dans les contextes de crise, avaient été examinées au titre de points de l'ordre du jour distincts, et:

- a) a approuvé ses conclusions concernant les informations actualisées sur le Forum mondial de l'alimentation et les informations actualisées sur le Portail de la transparence;
- b) a pris note des réflexions concernant les informations actualisées sur la Conférence de travail mondiale des représentants de la FAO, et a recommandé que la Direction envisage d'organiser cette conférence tous les deux ans, alternativement au siège et dans les bureaux décentralisés;
- c) a félicité la Direction pour le lancement du Portail de la transparence et du Synoptique des projets, une plateforme complète, conviviale et interactive qui fournit des informations précieuses, et a demandé à la Direction de renforcer encore le Portail afin d'améliorer la transparence, l'accessibilité et la disponibilité des données.

Rapport de la 140^e session du Comité du Programme (Rome, 10-14 mars 2025)¹⁸

16. Le Conseil s'est penché sur le rapport de la 140^e session du Comité du Programme, compte tenu du fait que les questions relatives au Cadre stratégique 2022-2031 révisé, ainsi qu'au Plan à moyen terme 2026-2029 et au Programme de travail et budget 2026-2027 avaient été examinées séparément, et:

- a) a approuvé ses conclusions concernant:
 - i. l'évaluation des recommandations adressées au Bureau de l'évaluation à la suite de vérifications, d'évaluations et d'examens (y compris les recommandations portant sur la politique de la FAO en matière d'évaluation);
 - ii. l'évaluation de la suite donnée par la FAO à la résolution 7/2019 de la Conférence, intitulée «Renforcement de l'intégration des approches de l'agriculture durable, y compris l'agroécologie, dans les futures activités de planification de la FAO», y compris le bilan de la gamme complète d'approches et de systèmes liés à l'agriculture durable et la réponse de la Direction;
 - iii. le renouvellement du mandat de la Directrice du Bureau de l'évaluation (OED);
 - iv. la feuille de route pour la mise à jour de la Stratégie relative à la mobilisation du secteur privé;

¹⁷ CL 177/8; CL 177/PV/6; CL 177/PV/10.

¹⁸ CL 177/9; CL 177/PV/6; CL 177/PV/10.

- v. les informations actualisées sur les données servant à l'élaboration des statistiques et sur les fonctions statistiques;
- b) a pris note des conclusions concernant:
- i. les informations actualisées sur la Feuille de route de la FAO visant à atteindre l'ODD 2 sans dépasser le seuil de 1,5 °C;
 - ii. l'examen à mi-parcours – rapport de synthèse 2024;
 - iii. les informations actualisées sur les activités relatives à la transformation des systèmes alimentaires à la FAO; les informations actualisées sur la participation de la FAO: a. à la 16^e session de la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (COP16 de la CLD); b. à la 29^e session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29 de la CCNUCC); c. à la 16^e réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (COP16 de la CDB); et d. aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
 - iv. les questions diverses.

Rapport de la 203^e session du Comité financier (Rome, 10-14 mars 2025)¹⁹

17. Le Conseil s'est penché sur le rapport de la 203^e session du Comité financier, compte tenu du fait que les questions relatives au Cadre stratégique 2022-2031 révisé, au Plan à moyen terme 2026-2029 et au Programme de travail et budget 2026-2027 avaient été examinées au titre de points de l'ordre du jour distincts, et:

- a) a approuvé les recommandations suivantes formulées par le Comité financier s'agissant de:
- i. présenter à la Conférence, pour adoption à sa 44^e session, le projet de résolution relatif au barème des contributions 2026-2027, tel qu'il figure à l'annexe D;
 - ii. nommer l'Autorité publique de vérification des comptes de l'Égypte à la fonction de commissaire aux comptes de l'Organisation pour une période de six ans allant de 2026 à 2031, comme indiqué à l'annexe C;
 - iii. nommer M. Rakesh Nangia (Inde) au Comité consultatif de contrôle de la FAO pour une période initiale de trois ans;
- b) a approuvé les conclusions du Comité financier concernant:
- i. la situation financière de l'Organisation;
 - ii. le rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2024-2025;
 - iii. le rapport annuel sur les ressources humaines – 2024;
 - iv. la stratégie et le plan d'action en matière de ressources humaines 2025-2028;
 - v. le rapport annuel du Comité consultatif de contrôle de la FAO – 2024;
 - vi. le rapport annuel de l'Inspecteur général – 2024;
 - vii. le rapport annuel du Bureau de la déontologie – 2024.

18. Le Conseil a également pris note des réflexions du Comité concernant:

- a) le rapport sur les placements – 2024;
- b) l'évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2024;
- c) l'examen à mi-parcours – rapport de synthèse 2024;

¹⁹ CL 177/10; CL 177/PV/6; CL 177/PV/10.

- d) la recommandation n° 7 du rapport du Corps commun d'inspection intitulé *Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête* (JIU/REP/2020/1);
- e) le plan d'action relatif à la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection intitulé *Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* (JIU/REP/2023/5).

Rapport de la 122^e session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 3-5 mars 2025)²⁰

19. Le Conseil a examiné le rapport de la 122^e session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques et:

- a) a fait siennes les considérations et conclusions du Comité concernant:
 - i. la recommandation n° 7 du rapport du Corps commun d'inspection intitulé *Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête* (JIU/REP/2020/1);
- b) a pris note des réflexions du Comité quant aux informations actualisées concernant:
 - i. la publicité des protocoles d'accord signés par la FAO;
 - ii. le rapport du Corps commun d'inspection intitulé *Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* (JIU/REP/2023/5);
 - iii. la première cérémonie des traités;
 - iv. les activités relatives à la base de données FAOLEX.

Questions institutionnelles et questions relatives à la gouvernance

Organisation de la 44^e session de la Conférence de la FAO (Rome, 28 juin - 4 juillet 2025)²¹

Proposition de candidatures aux postes de président et de vice-présidents de la Conférence ainsi que de présidents des commissions de la Conférence

20. Conformément aux dispositions de l'alinéa b du paragraphe 5 de l'article XXIV du Règlement général de l'Organisation (RGO), le Conseil a nommé M. Mabouba Diagne, Ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage du Sénégal, à la présidence de la Conférence.

21. Le Conseil est convenu de présenter à la Conférence les candidatures ci-après aux postes de vice-présidents de la Conférence:

- M. Andreas von Brandt, Ambassadeur, Allemagne
- Représentant d'un pays membre du Groupe des 77 et de la Chine (candidature à venir)
- Représentant d'un pays membre du Groupe des 77 et de la Chine (candidature à venir)

22. Le Conseil est convenu de présenter à la Conférence les candidatures ci-après aux postes de présidents des commissions I et II:

- Présidence de la Commission I: représentant d'un pays membre du Groupe des 77 et de la Chine (candidature à venir)
- Présidence de la Commission II: représentant d'un pays non membre du Groupe des 77 (candidature à venir)

²⁰ CL 177/11; CL 177/PV/6; CL 177/PV/10.

²¹ CL 177/13; CL 177/PV/9; CL 177/PV/10.

Proposition de candidatures aux fonctions de membre du Bureau (sept membres)

23. Conformément aux dispositions de l'alinéa b du paragraphe 5 de l'article XXIV du RGO, le Conseil est convenu de proposer les candidatures suivantes à la Conférence:

- Australie
- Canada
- Chine
- Égypte
- France
- Maroc
- République dominicaine

*Proposition de candidatures aux fonctions de membre
de la Commission de vérification des pouvoirs (neuf membres)²²*

24. Conformément aux dispositions de l'alinéa b du paragraphe 5 de l'article XXIV du RGO, le Conseil est convenu de proposer les candidatures suivantes à la Conférence:

- Azerbaïdjan
- États-Unis d'Amérique
- Fédération de Russie
- Iraq
- Mexique
- Nouvelle-Zélande
- République-Unie de Tanzanie
- Saint-Marin
- Serbie

Débat général et thème biennal

25. Concernant le thème du débat général de la 44^e session de la Conférence et le thème biennal pour 2026-2027, le Conseil est convenu de proposer à la Conférence le thème «Promouvoir l'innovation au service de la sécurité alimentaire»²³, pour approbation.

²² Les États membres de l'Union européenne qui sont membres du Conseil ont choisi de se désolidariser de la nomination de la Fédération de Russie comme membre de la Commission de vérification des pouvoirs.

²³ L'objectif du thème du débat général de la 44^e session de la Conférence et du thème biennal pour 2026-2027 est de réfléchir à la façon dont l'innovation peut favoriser la sécurité alimentaire dans l'optique de la réalisation du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, et notamment des quatre améliorations.

**Point 12 de l'ordre du jour – FAO@80 – Propositions en faveur
d'un renouveau institutionnel
et**

**Point 14 de l'ordre du jour – Mise à jour du Président indépendant du Conseil
de la FAO sur les consultations informelles concernant les réformes potentielles²⁴**

26. Le Conseil:

- a) a pris note des résultats des consultations informelles menées par le Président indépendant du Conseil, conformément au mandat de la 176^e session du Conseil, a salué les efforts du Président indépendant du Conseil, et a reconnu que les membres avaient des vues divergentes sur la manière de faire avancer les réformes potentielles de la FAO;
- b) a pris note du document intitulé *FAO@80 – Propositions en faveur d'un renouveau institutionnel* (CL 177/12), qui constitue une contribution aux débats sur les réformes potentielles de la FAO, de même que d'autres documents et propositions;
- c) a souligné qu'il était primordial de veiller à ce que les consultations concernant les réformes potentielles de la FAO demeurent complètes, inclusives, transparentes, fondées sur des règles et des données factuelles, et dirigées par les membres;
- d) a recommandé que la Conférence, à sa 44^e session, engage un processus inclusif, mené par les membres, visant à permettre à la FAO d'avoir les capacités de remplir sa mission, y compris grâce à d'éventuelles réformes, en tenant compte des points de vue des membres, de la mise à jour du Président indépendant du Conseil sur les consultations informelles concernant les réformes potentielles, et des documents existants, notamment le document intitulé *FAO@80 – Propositions en faveur d'un renouveau institutionnel* (CL 177/12) et le document soumis par le Bureau de l'évaluation au Comité du Programme à sa dernière session;
- e) a reconnu l'importance de tenir compte des enseignements tirés des processus précédents au sein de la FAO et des efforts de réforme des Nations Unies en cours, notamment l'Initiative ONU80 que vient de lancer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, selon qu'il convient;
- f) a recommandé que ce processus établisse un diagnostic des aspects qu'il convient d'améliorer;
- g) à cet égard, le Conseil a invité le Président indépendant du Conseil à organiser des consultations informelles afin de déterminer, sur la base des points de vue des membres, le mécanisme le plus adéquat pour mener un exercice de diagnostic concernant les réformes potentielles et catégoriser les domaines à améliorer qui permettront à la FAO d'avoir les capacités de remplir sa mission, y compris au moyen de la sélection et la désignation éventuelles d'une entité extérieure indépendante, et à présenter un document officiel que la Conférence examinera à sa 44^e session, et a demandé au secrétariat de fournir aux membres une assistance technique à ce processus mené sous la houlette du Président indépendant du Conseil;
- h) a recommandé, par ailleurs, que la Conférence adopte à sa 44^e session le processus suivant, qui prévoirait que:
 - i. la Conférence demande que le diagnostic soit soumis à l'examen du Conseil à sa 179^e session, en décembre 2025;
 - ii. le Conseil, à sa 179^e session, mette sur pied, pour une durée limitée, des groupes de travail spéciaux à composition non limitée chargés d'évaluer les domaines à améliorer à la lumière des conclusions du diagnostic susmentionné, dans le but d'élaborer des recommandations concrètes, étant entendu que ces groupes commenceraient leurs travaux en janvier 2026, sous la coprésidence d'un représentant d'un pays en développement et d'un représentant d'un pays développé et avec l'appui du secrétariat, et que les

²⁴ CL 177/12; CL 177/PV/7; CL 177/PV/8; CL 177/PV/10.

- coprésidents tiendraient le Président indépendant du Conseil constamment informé de leurs travaux;
- iii. les groupes de travail spéciaux à composition non limitée rendent compte de l'avancement de leurs travaux au Conseil, à sa 180^e session, prévue au printemps 2026, et lui présentent leurs rapports finaux, assortis de recommandations sur les mesures concrètes à prendre, à sa 181^e session, devant se tenir en décembre 2026;
 - iv. le Conseil, à sa 181^e session, en décembre 2026, se penche sur les rapports finaux des groupes de travail spéciaux à composition non limitée et charge le secrétariat d'élaborer des projets de décision conformément aux conclusions adoptées par le Conseil;
 - v. les projets de décision ainsi établis soient examinés par le Conseil à sa session prévue au printemps 2027, en vue de leur examen et de leur éventuelle adoption définitive par la Conférence, à sa 45^e session, en 2027;
- i) a demandé au Président indépendant du Conseil d'élaborer, avec le concours du secrétariat, un projet de résolution de la Conférence, conformément aux paragraphes susmentionnés et compte tenu des résultats des consultations informelles, en vue de sa présentation à la Conférence à sa 44^e session.

Questions diverses

Activités de la FAO dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens – résolution de la Conférence²⁵

27. Le Conseil a examiné le projet de résolution de la Conférence qui figure dans le document intitulé *Activités de la FAO dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens – projet de résolution de la Conférence* (CL 177/14), et:
- a) s'est félicité des travaux de rédaction d'une résolution de la Conférence au sujet de la résistance aux antimicrobiens qui ont été réalisés par le groupe de travail à composition non limitée présidé par les coprésidents du Groupe des amis de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens de la FAO;
 - b) a reconnu que le groupe de travail à composition non limitée avait mené un processus dirigé par les membres, leur permettant à tous de participer grâce aux contributions apportées aux coprésidents;
 - c) a souligné le caractère opportun du projet de résolution portant sur l'appui que la FAO devrait fournir aux membres en matière de résistance aux antimicrobiens, en s'appuyant sur les engagements pris par les membres dans la deuxième Déclaration politique sur la résistance aux antimicrobiens, qui a été approuvée à la 79^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies;
 - d) a demandé au Président indépendant du Conseil de mener des consultations informelles auprès des membres afin de trouver un consensus sur le projet de résolution qui sera soumis à la Conférence, à sa 44^e session.

Proposition relative à une journée internationale du régime méditerranéen²⁶

28. Le Conseil:
- a) s'est dit favorable à la proclamation d'une journée internationale du régime méditerranéen
 - b) a examiné le projet de résolution figurant dans le document intitulé *Proposition relative à la proclamation d'une journée internationale du régime méditerranéen – projet de résolution de la Conférence* (CL 177/15), et a demandé au Président indépendant du Conseil de mener des

²⁵ CL 177/14; CL 177/PV/6; CL 177/PV/10.

²⁶ CL 177/15; CL 177/PV/6; CL 177/PV/10.

consultations informelles auprès des membres en vue d'apporter les modifications nécessaires au texte du projet de résolution qui sera examiné par la Conférence à sa 44^e session.

Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO²⁷

29. Le Conseil a pris acte des notes de synthèse sur les thèmes suivants qui lui ont été communiquées pour information seulement:

- a) Déclaration de Kampala sur le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine – Stratégie et Plan d'action 2026-2035: un nouvel élan à l'appui de la FAO en Afrique;
- b) informations actualisées sur la 29^e session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et informations actualisées sur l'action climatique au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- c) informations actualisées sur les faits nouveaux survenus dans le cadre des présidences de 2024 du Groupe des vingt (G20) et du Groupe des sept (G7).

Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa 176^e session (Rome, 2-6 décembre 2024)²⁸

30. Le Conseil:

- a) a pris note de l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions qu'il a prises à sa 176^e session;
- b) a pris acte de la conclusion de la 176^e session du Conseil sur le rapport de la 52^e session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, et a rappelé la conclusion figurant au paragraphe 47, alinéa g, du rapport de la 176^e session du Conseil, en faveur de la proposition relative à l'organisation d'une deuxième Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR+20), avec l'appui de la FAO, étant entendu que cette manifestation se tiendrait en Colombie en février 2026;
- c) a demandé des informations actualisées sur la suite donnée aux points pertinents restés en suspens à l'issue des sessions les plus récentes du Conseil.

Calendrier 2025 des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM²⁹

31. Le Conseil a pris note du calendrier provisoire des organes directeurs de la FAO, du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Programme alimentaire mondial (PAM) proposé pour 2025, tel qu'il figure à l'annexe E du présent rapport.

Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO³⁰

32. M^{me} Florence Tartanac, Présidente de l'Association des fonctionnaires du cadre organique de la FAO, a prononcé une déclaration au nom des associations du personnel de la FAO.

²⁷ CL 177/INF/3; CL 177/INF/3 WA1 à WA3; CL 177/PV/9; CL 177/PV/10.

²⁸ CL 177/LIM/1; CL 177/PV/9; CL 177/PV/10.

²⁹ CL 177/INF/6; CL 177/PV/9; CL 177/PV/10.

³⁰ CL 177/PV/9; CL 177/PV/10.

Annexe A

Ordre du jour de la 177^e session du Conseil

Organisation de la session

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
2. Élection des trois vice-présidents et nomination du président et des membres du Comité de rédaction

Questions relatives au Programme

3. Cadre stratégique 2022-2031 révisé
4. Plan à moyen terme 2026-2029 et Programme de travail et budget 2026-2027
5. Défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et principales causes
 - 5.1 Situation à Gaza en matière de sécurité alimentaire et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
 - 5.2 Impact de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
6. Interventions d'urgence de la FAO dans les contextes de crise
7. Informations actualisées sur l'initiative Main dans la main

Rapports des comités du Conseil

8. Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (140^e session) et du Comité financier (203^e session) (Rome, mars 2025)
9. Rapport de la 140^e session du Comité du Programme (Rome, 10-14 mars 2025)
10. Rapport de la 203^e session du Comité financier (Rome, 10-14 mars 2025)
 - 10.1 Barème des contributions 2026-2027
11. Rapport de la 122^e session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 3-5 mars 2025)

Questions institutionnelles et questions relatives à la gouvernance

12. FAO@80 – Propositions en faveur d'un nouveau institutionnel
13. Organisation de la 44^e session de la Conférence de la FAO (Rome, 28 juin - 4 juillet 2025)

14. Mise à jour du Président indépendant du Conseil de la FAO sur les consultations informelles concernant les réformes potentielles

Questions diverses

15. Activités de la FAO dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens – résolution de la Conférence
16. Proposition relative à une journée internationale du régime méditerranéen
17. Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
18. Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa 176^e session (Rome, 2-6 décembre 2024)
19. Calendrier 2025 des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM
20. Autres questions
 - 20.1 Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO

Annexe B

Liste des documents

CL 177/1 Rev.1	Ordre du jour provisoire
CL 177/5 Rev.1	Défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et principales causes
CL 177/6 Rev.1	Interventions d'urgence de la FAO dans les contextes de crise
CL 177/8	Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (140 ^e session) et du Comité financier (203 ^e session) (Rome, 10, 12 et 14 mars 2025)
CL 177/9	Rapport de la 140 ^e session du Comité du Programme (Rome, 10-14 mars 2025)
CL 177/10	Rapport de la 203 ^e session du Comité financier (Rome, 10-14 mars 2025)
CL 177/11	Rapport de la 122 ^e session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 3-5 mars 2025)
CL 177/12	FAO@80 – Propositions en faveur d'un renouveau institutionnel
CL 177/13	Organisation de la 44 ^e session de la Conférence (Rome, 28 juin - 4 juillet 2025)
CL 177/14	Activités de la FAO dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens – projet de résolution de la Conférence
CL 177/15	Proposition relative à la proclamation d'une journée internationale du régime méditerranéen – projet de résolution de la Conférence
 Série C 2025	
C 2025/3	Plan à moyen terme 2026-2029 et Programme de travail et budget 2026-2027
C 2025/3 Note d'information 1	Programme de travail et budget 2026-2027 – Note d'information sur les scénarios budgétaires
C 2025/7	Cadre stratégique 2022-2031 révisé

Série CL 177/INF

CL 177/INF/1	Calendrier provisoire
CL 177/INF/2	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et ses États membres
CL 177/INF/3	Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
CL 177/INF/3 WA1	La Déclaration de Kampala sur le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine – Stratégie pour 2026-2035 et Plan d'action y afférent: un nouvel élan à l'appui de la FAO en Afrique
CL 177/INF/3 WA2	Informations actualisées sur la 29 ^e session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et sur l'action climatique au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030
CL 177/INF/3 WA3	Informations actualisées sur les faits nouveaux survenus dans le cadre des présidences de 2024 du Groupe des vingt et du Groupe des sept
CL 177/INF/4	Méthodes de travail pour la 177 ^e session du Conseil
CL 177/INF/5	Informations actualisées sur l'initiative Main dans la main
CL 177/INF/6	Calendrier 2025 des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM

Série CL 177/LIM

CL 177/LIM/1	Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa 176 ^e session (Rome, 2-6 décembre 2024)
--------------	--

Autres documents

Liste des délégués et observateurs

Série CL 177/PV

CL 177/PV/1 à CL 177/PV/10	Comptes rendus <i>in extenso</i> des séances plénières
-------------------------------	--

Série CL 177/OD

CL 177/OD/1 à CL 177/OD/5	Programmes des séances
------------------------------	------------------------

Annexe C

Nomination du commissaire aux comptes

LE CONSEIL,

Notant que le Comité financier recommande de nommer l'**Autorité publique de vérification des comptes de l'Égypte** Commissaire aux comptes de l'Organisation,

Reconnaissant la nécessité et l'importance de la fonction de commissaire aux comptes, qui a pour objet d'examiner et de certifier les comptes de l'Organisation,

Décide de nommer l'**Autorité publique de vérification des comptes de l'Égypte** à la fonction de commissaire aux comptes de l'Organisation pour une période de six ans débutant avec l'année 2026.

Annexe D

Projet de résolution de la Conférence Barème des contributions 2026-2027

LA CONFÉRENCE,

Avant pris note des recommandations formulées par le Conseil à sa 177^e session,

Confirmant que, comme par le passé, la FAO doit suivre le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en l'adaptant pour tenir compte du fait que les membres de la FAO ne sont pas tous membres de l'ONU et vice-versa,

1. **Décide** que le barème des contributions de la FAO pour 2026-2027 doit découler directement du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies en vigueur en 2025, tel qu'adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies par sa résolution 79/249 du 24 décembre 2024;
2. **Adopte** pour 2026 et 2027 le barème figurant à l'annexe au présent rapport.

(Le barème 2024-2025 est indiqué à des fins de comparaison)

État membre	Barème proposé ¹	Barème proposé ²	Barème actuel ³
	2026	2027	2024-2025
Afghanistan	0,005	0,005	0,006
Afrique du Sud	0,251	0,251	0,244
Albanie	0,010	0,010	0,008
Algérie	0,087	0,087	0,109
Allemagne	5,693	5,693	6,112
Andorre	0,004	0,004	0,005
Angola	0,010	0,010	0,010
Antigua-et-Barbuda	0,002	0,002	0,002
Arabie saoudite	1,217	1,217	1,184
Argentine	0,490	0,490	0,719
Arménie	0,007	0,007	0,007
Australie	2,040	2,040	2,111
Autriche	0,626	0,626	0,679
Azerbaïdjan	0,034	0,034	0,030

¹ Découle directement du barème des quotes-parts de l'ONU pour 2025-2027 tel qu'adopté par l'Assemblée générale par sa résolution 79/249 du 24 décembre 2024.

² Découle directement du barème des quotes-parts de l'ONU pour 2025-2027 tel qu'adopté par l'Assemblée générale par sa résolution 79/249 du 24 décembre 2024.

³ Découle directement du barème des quotes-parts de l'ONU pour 2022-2024 tel qu'adopté par l'Assemblée générale par sa résolution 76/238 du 24 décembre 2021.

État membre	Barème proposé ¹	Barème proposé ²	Barème actuel ³
	2026	2027	2024-2025
Bahamas	0,015	0,015	0,019
Bahreïn	0,050	0,050	0,054
Bangladesh	0,010	0,010	0,010
Barbade	0,007	0,007	0,008
Bélarus	0,043	0,043	0,041
Belgique	0,773	0,773	0,828
Belize	0,001	0,001	0,001
Bénin	0,005	0,005	0,005
Bhoutan	0,001	0,001	0,001
Bolivie (État plurinational de)	0,018	0,018	0,019
Bosnie-Herzégovine	0,014	0,014	0,012
Botswana	0,013	0,013	0,015
Brésil	1,411	1,411	2,013
Brunéi Darussalam	0,019	0,019	0,021
Bulgarie	0,071	0,071	0,056
Burkina Faso	0,005	0,005	0,004
Burundi	0,001	0,001	0,001
Cabo Verde	0,001	0,001	0,001
Cambodge	0,008	0,008	0,007
Cameroun	0,014	0,014	0,013
Canada	2,543	2,544	2,629
Chili	0,374	0,374	0,420
Chine	20,006	20,007	15,256
Chypre	0,035	0,035	0,036
Colombie	0,197	0,197	0,246
Comores	0,001	0,001	0,001
Congo	0,005	0,005	0,005
Costa Rica	0,063	0,063	0,069
Côte d'Ivoire	0,024	0,024	0,022
Croatie	0,088	0,088	0,091
Cuba	0,122	0,122	0,095
Danemark	0,531	0,531	0,553
Djibouti	0,002	0,002	0,001
Dominique	0,001	0,001	0,001

État membre	Barème proposé ¹	Barème proposé ²	Barème actuel ³
	2026	2027	2024-2025
Égypte	0,182	0,182	0,139
El Salvador	0,013	0,013	0,013
Émirats arabes unis	0,574	0,574	0,635
Équateur	0,065	0,065	0,077
Érythrée	0,001	0,001	0,001
Espagne	1,895	1,895	2,134
Estonie	0,045	0,045	0,044
Eswatini	0,002	0,002	0,002
États-Unis d'Amérique	22,000	22,000	22,000
Éthiopie	0,010	0,010	0,010
Fédération de Russie	2,094	2,094	1,866
Fidji	0,003	0,003	0,004
Finlande	0,386	0,386	0,417
France	3,859	3,860	4,319
Gabon	0,011	0,011	0,013
Gambie	0,001	0,001	0,001
Géorgie	0,009	0,009	0,008
Ghana	0,025	0,025	0,024
Grèce	0,280	0,280	0,325
Grenade	0,001	0,001	0,001
Guatemala	0,046	0,046	0,041
Guinée	0,004	0,004	0,003
Guinée-Bissau	0,001	0,001	0,001
Guinée équatoriale	0,008	0,008	0,012
Guyana	0,011	0,011	0,004
Haïti	0,006	0,006	0,006
Honduras	0,010	0,010	0,009
Hongrie	0,223	0,223	0,228
Îles Cook	0,001	0,001	0,001
Îles Marshall	0,001	0,001	0,001
Îles Salomon	0,001	0,001	0,001
Inde	1,106	1,106	1,044
Indonésie	0,579	0,579	0,549
Iran (République islamique d')	0,386	0,386	0,371

État membre	Barème proposé ¹	Barème proposé ²	Barème actuel ³
	2026	2027	2024-2025
Iraq	0,131	0,131	0,128
Irlande	0,472	0,472	0,439
Islande	0,035	0,035	0,036
Israël	0,609	0,609	0,561
Italie	2,814	2,814	3,190
Jamaïque	0,007	0,007	0,008
Japon	6,931	6,931	8,034
Jordanie	0,021	0,021	0,022
Kazakhstan	0,131	0,131	0,133
Kenya	0,037	0,037	0,030
Kirghizistan	0,003	0,003	0,002
Kiribati	0,001	0,001	0,001
Koweït	0,222	0,222	0,234
Lesotho	0,001	0,001	0,001
Lettonie	0,050	0,050	0,050
Liban	0,022	0,022	0,036
Libéria	0,001	0,001	0,001
Libye	0,040	0,040	0,018
Lituanie	0,081	0,081	0,077
Luxembourg	0,073	0,073	0,068
Macédoine du Nord	0,008	0,008	0,007
Madagascar	0,004	0,004	0,004
Malaisie	0,326	0,326	0,348
Malawi	0,003	0,003	0,002
Maldives	0,004	0,004	0,004
Mali	0,005	0,005	0,005
Malte	0,020	0,020	0,019
Maroc	0,059	0,059	0,055
Maurice	0,010	0,010	0,019
Mauritanie	0,003	0,003	0,002
Mexique	1,137	1,137	1,221
Micronésie (États fédérés de)	0,001	0,001	0,001
Monaco	0,011	0,011	0,011
Mongolie	0,004	0,004	0,004

État membre	Barème proposé ¹	Barème proposé ²	Barème actuel ³
	2026	2027	2024-2025
Monténégro	0,004	0,004	0,004
Mozambique	0,002	0,002	0,004
Myanmar	0,010	0,010	0,010
Namibie	0,007	0,007	0,009
Nauru	0,001	0,001	0,001
Népal	0,010	0,010	0,010
Nicaragua	0,004	0,000	0,005
Niger	0,004	0,004	0,003
Nigéria	0,150	0,150	0,182
Nioué	0,001	0,001	0,001
Norvège	0,653	0,653	0,679
Nouvelle-Zélande	0,302	0,302	0,309
Oman	0,115	0,115	0,111
Ouganda	0,010	0,010	0,010
Ouzbékistan	0,024	0,024	0,027
Pakistan	0,123	0,123	0,114
Palaos	0,001	0,001	0,001
Panama	0,086	0,086	0,090
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,009	0,009	0,010
Paraguay	0,023	0,023	0,026
Pays-Bas (Royaume des)	1,298	1,298	1,377
Pérou	0,145	0,145	0,163
Philippines	0,198	0,198	0,212
Pologne	0,831	0,831	0,837
Portugal	0,328	0,328	0,353
Qatar	0,245	0,245	0,269
République arabe syrienne	0,006	0,006	0,009
République centrafricaine	0,001	0,001	0,001
République de Corée	2,349	2,349	2,574
République de Moldova	0,006	0,006	0,005
République démocratique du Congo	0,010	0,010	0,010
République démocratique populaire lao	0,006	0,006	0,007
République dominicaine	0,069	0,069	0,067
République populaire démocratique de Corée	0,005	0,005	0,005

État membre	Barème proposé ¹	Barème proposé ²	Barème actuel ³
	2026	2027	2024-2025
République-Unie de Tanzanie	0,010	0,010	0,010
Roumanie	0,358	0,358	0,312
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	3,992	3,993	4,376
Rwanda	0,003	0,003	0,003
Sainte-Lucie	0,002	0,002	0,002
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,001	0,002
Saint-Marin	0,002	0,002	0,002
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,001	0,001
Samoa	0,001	0,001	0,001
Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,001	0,001
Sénégal	0,007	0,007	0,007
Serbie	0,040	0,040	0,032
Seychelles	0,002	0,002	0,002
Sierra Leone	0,001	0,001	0,001
Singapour	0,479	0,479	0,504
Slovaquie	0,149	0,149	0,155
Slovénie	0,077	0,077	0,079
Somalie	0,002	0,002	0,001
Soudan	0,008	0,008	0,010
Soudan du Sud	0,005	0,005	0,002
Sri Lanka	0,038	0,038	0,045
Suède	0,822	0,822	0,871
Suisse	1,029	1,029	1,134
Suriname	0,002	0,002	0,003
Tadjikistan	0,003	0,003	0,003
Tchad	0,005	0,005	0,003
Tchéquie	0,344	0,344	0,340
Thaïlande	0,341	0,341	0,368
Timor-Leste	0,001	0,001	0,001
Togo	0,002	0,002	0,002
Tonga	0,001	0,001	0,001
Trinité-et-Tobago	0,033	0,033	0,037
Tunisie	0,018	0,018	0,019
Türkiye	0,685	0,685	0,845

État membre	Barème proposé¹	Barème proposé²	Barème actuel³
	2026	2027	2024-2025
Turkménistan	0,036	0,036	0,034
Tuvalu	0,001	0,001	0,001
Ukraine	0,074	0,074	0,056
Uruguay	0,079	0,079	0,092
Vanuatu	0,001	0,001	0,001
Venezuela (République bolivarienne du)	0,069	0,069	0,175
Viet Nam	0,159	0,159	0,093
Yémen	0,003	0,003	0,008
Zambie	0,006	0,006	0,008
Zimbabwe	0,007	0,007	0,007
Total	100,000	100,000	100,000

Annexe E

Calendrier 2025 des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM

	2025	
JANVIER	PAM/CA (partie I)	21
FÉVRIER	FIDA/CG PAM/CA (partie II)	12-13 18-21
MARS	CQCJ (122°) FC (203°) PC (140°) CRGAA (20°)	3-5 10-14 10-14 24-28
AVRIL	CL (177°)	7-11
MAI	FIDA/CA	14-16
JUIN	FC (204°) (PAM) PAM/CA C (44°)	9-11 23-27 28/06-04/07
JUILLET	CL (178°)	7
AOÛT		
SEPTEMBRE	FIDA/CA	16-18
OCTOBRE	CQCJ (123°) FMA JMA CSA (53°) FC (205°) (PAM)	6-8 13-17 16 20-24 27-28
NOVEMBRE	FC (206°) PC (141°) CODEX (48°) (Rome) PAM/CA	3-7 3-7 10-14 17-21
DÉCEMBRE	CL (179°) FIDA/CA	1-5 9-11

C	Conférence	FC	Comité financier
CL	Conseil	FIDA/CA	Conseil d'administration du FIDA
CODEX	Commission du Codex Alimentarius	FIDA/CG	Conseil des gouverneurs du FIDA
CQCJ	Comité des questions constitutionnelles et juridiques	FMA	Forum mondial de l'alimentation
CRGAA	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	JMA	Journée mondiale de l'alimentation
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale	PAM/CA	Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial
		PC	Comité du Programme

COMITÉ DU PROGRAMME (juillet 2023 - juin 2025)

Présidente

M^{me} Yael Rubinstein
(Israël)

Membres

Afrique du Sud (M^{me} Nosipho Nausca Jean Jezile) Nouvelle-Zélande (M^{me} Jenny Reid)
Argentine (M. Carlos Bernardo Cherniak) Pays-Bas (Royaume des) (M. Marcel Beukeboom)
Brésil (M^{me} Carla Barroso Carneiro) République-Unie de Tanzanie (M^{me} Jacqueline Boniface Mbuya)
Canada (M. Maarten de Groot) Soudan (M^{me} Sadia Elmubarak Ahmed Daak)
Japon (M. Kuraya Yoshihiro) Suisse (M^{me} Krisztina Bende)
Malaisie (M. Abdul Rahman Bin Abdul Wahab)

<https://www.fao.org/governing-bodies/council-committees/programme-committee/fr>

COMITÉ FINANCIER (juillet 2023 - juin 2025)

Président

M. Mina Rizk
(Égypte)

Membres

Australie (M^{me} Emma Hatcher) Maroc (M. Abdellah Larhmaid)
Chine (M. Li Bo) Mexique (M. Miguel Jorge Garcia Winder)
Congo (M. Bienvenu Ntsouanva) Oman (M^{me} Fadia Aljamal)
États-Unis d'Amérique (M. Rodney M. Hunter) République dominicaine (M^{me} Berioska Morrison González)
Inde (M. Jujavarapu Balaji) Royaume-Uni (M. Christopher Mace)
Koweït (M. Sultan Alotaibi) Suède (M^{me} Pernilla Ivarsson)

<https://www.fao.org/governing-bodies/council-committees/finance-committee/fr>

COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES (juillet 2023 - juin 2025)

Présidente

M^{me} Céline Jurgensen
(France)

Membres

Australie (M^{me} Emma Hatcher) Sénégal (M. Madiagne Tall)
Canada (M^{me} Julie Émond) Soudan (M. Sayed Altayeb Ahmed)
Indonésie (M. Purna Cita Nugraha) Venezuela (République bolivarienne du) (M^{me} Haifa Aissami Madah)
Luxembourg (M^{me} Marie-Lise Stoll)

<https://www.fao.org/governing-bodies/council-committees/committee-on-constitutional-and-legal-matters/fr>

CONSEIL EXÉCUTIF DU PAM 2025

Date d'échéance du mandat

Élus par le Conseil de la FAO

Élus par le Conseil économique et social

31 décembre 2025

Allemagne (D)
Arabie saoudite (B)
Brésil (C)
Canada (D)
Kenya (A)
Tchad (A)¹

Algérie (A)¹⁰
Éthiopie (A)
France (D)¹¹
Iran (République islamique d') (B)
Italie (D)¹¹
Panama (C)

31 décembre 2026

Gabon (A)^{2,3}
Hongrie (E)
Irlande (D)
Maroc (A)^{2,5}
Mexique (C)⁴
Suisse (D)

Chine (B)
Japon (D)
Pologne (E)
République dominicaine (C)
Royaume-Uni (D)
Zambie (A)

31 décembre 2027

Colombie (C)⁶
Côte d'Ivoire (A)⁷
États-Unis d'Amérique (D)
Koweït (B)⁸
Luxembourg (D)⁹
Qatar (B)⁸

Inde (B)
Mali (A)
Norvège (D)
République de Corée (B)
Suède (D)
Tchéquie (E)

¹ Le Gabon et le Tchad sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Gabon siège du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2024 et le Tchad du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2025.

² L'un des sièges de la liste A (2024-2026) est attribué par roulement, conformément à la règle qui en fixe les modalités (<https://executiveboard.wfp.org/fr/etats-membres-et-repartition-des-sieges>).

³ Le Zimbabwe et le Gabon sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Zimbabwe siège du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et le Gabon du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

⁴ L'Argentine, le Mexique et le Chili sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: l'Argentine siège en 2024, le Mexique en 2025 et le Chili en 2026.

⁵ Le Maroc et l'Égypte sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Maroc siège du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et l'Égypte du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026. À la 176^e session du Conseil, le Maroc et l'Égypte ont fait part d'un changement concernant le partage du siège, comme suit: le Maroc siège du 1^{er} janvier 2025 et l'Égypte du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

⁶ La Colombie et El Salvador sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: la Colombie siège du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et El Salvador du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027.

⁷ La Côte d'Ivoire et le Nigéria sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: la Côte d'Ivoire siège du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2026 et le Nigéria du 1^{er} juillet 2026 au 31 décembre 2027.

⁸ Le Bangladesh, le Koweït et le Qatar sont convenus de partager comme suit deux sièges soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Koweït et le Qatar siègent du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, le Bangladesh et le Qatar du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et le Bangladesh et le Koweït du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027.

⁹ Le Luxembourg et la Finlande sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Luxembourg siège du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et la Finlande du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027.

¹⁰ À sa 4^e séance plénière, tenue le 5 décembre 2023, le Conseil économique et social a élu par acclamation l'Algérie pour que celle-ci reprenne le mandat de la Mauritanie jusqu'à son terme du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

¹¹ À la suite de leur désistement, l'Australie et l'Espagne ont libéré leurs sièges au Conseil d'administration le 31 décembre 2024. La France et l'Italie ont été élues pour reprendre les mandats de l'Australie et de l'Espagne jusqu'à leur terme, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

MEMBRES DE LA FAO

194 États membres
2 membres associés
1 organisation membre

Afghanistan	Grenade	Palaos
Afrique du Sud	Guatemala	Panama
Albanie	Guinée	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Algérie	Guinée-Bissau	Paraguay
Allemagne	Guinée équatoriale	Pays-Bas (Royaume des)
Andorre	Guyana	Pérou
Angola	Haïti	Philippines
Antigua-et-Barbuda	Honduras	Pologne
Arabie saoudite	Hongrie	Portugal
Argentine	Îles Cook	Qatar
Arménie	Îles Féroé	République arabe syrienne
Australie	(membre associé)	République centrafricaine
Autriche	Îles Marshall	République de Corée
Azerbaïdjan	Îles Salomon	République de Moldova
Bahamas	Inde	République démocratique du Congo
Bahreïn	Indonésie	République démocratique populaire lao
Bangladesh	Iran (République islamique d')	République dominicaine
Barbade	Iraq	République populaire démocratique de Corée
Bélarus	Irlande	République-Unie de Tanzanie
Belgique	Islande	Roumanie
Belize	Israël	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Bénin	Italie	Rwanda
Bhoutan	Jamaïque	Sainte-Lucie
Bolivie (État plurinational de)	Japon	Saint-Kitts-et-Nevis
Bosnie-Herzégovine	Jordanie	Saint-Marin
Botswana	Kazakhstan	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Brésil	Kenya	Samoa
Brunéi Darussalam	Kirghizistan	Sao Tomé-et-Principe
Bulgarie	Kiribati	Sénégal
Burkina Faso	Koweït	Serbie
Burundi	Lesotho	Seychelles
Cabo Verde	Lettonie	Sierra Leone
Cambodge	Liban	Singapour
Cameroun	Libéria	Slovaquie
Canada	Libye	Slovénie
Chili	Lituanie	Somalie
Chine	Luxembourg	Soudan
Chypre	Macédoine du Nord	Soudan du Sud
Colombie	Madagascar	Sri Lanka
Comores	Malaisie	Suède
Congo	Malawi	Suisse
Costa Rica	Maldives	Suriname
Côte d'Ivoire	Mali	Tadjikistan
Croatie	Malte	Tchad
Cuba	Maroc	Tchéquie
Danemark	Maurice	Thaïlande
Djibouti	Mauritanie	Timor-Leste
Dominique	Mexique	Togo
Égypte	Micronésie (États fédérés de)	Tokélaou (membre associé)
El Salvador	Monaco	Tonga
Émirats arabes unis	Mongolie	Trinité-et-Tobago
Équateur	Monténégro	Tunisie
Érythrée	Mozambique	Türkiye
Espagne	Myanmar	Turkménistan
Estonie	Namibie	Tuvalu
Eswatini	Nauru	Ukraine
États-Unis d'Amérique	Népal	Union européenne (organisation membre)
Éthiopie	Nicaragua	Uruguay
Fédération de Russie	Niger	Vanuatu
Fidji	Nigéria	Venezuela (République bolivarienne du)
Finlande	Nioué	Viet Nam
France	Norvège	Yémen
Gabon	Nouvelle-Zélande	Zambie
Gambie	Oman	Zimbabwe
Géorgie	Ouganda	
Ghana	Ouzbékistan	
Grèce	Pakistan	